



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironne : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), J.J. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, J.M. GIRERD, J.P. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), J.M. FAIVRE

Mandataires : M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, J.C. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), J.Y. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), J.P. MARTIN (à partir du rapport 4.1), J.M. BOUSSET

Délibération n°2010/001207

Rapport n°3.5 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet CORTECS

Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet CORTECS

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire nouvelle (crédits déjà versés à OSEO)

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec OSEO et la Région Franche-Comté, la création d'un Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) permet de financer les projets de recherche-Développement (R&D) portés par les entreprises et les laboratoires du Grand Besançon.

A ce titre, le projet CORTECS auquel s'associe la Société COVALIA a été expertisé par OSEO et peut faire l'objet d'affectation de crédits, à hauteur de 25 000 € sous forme de subvention (crédits déjà affectés à OSEO).

I. Le projet CORTECS : équipements et systèmes de gestion technique et électrique des blocs opératoires : volet télé-médecine.

Le projet CORTECS, labellisé pôle microtechniques et pôle S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique) a été retenu dans le cadre du Fonds Unique Interministériel (FUI) APP9. L'ambition du projet CORTECS est de concevoir une alimentation "intelligente" capable de fournir l'énergie nécessaire aux différents appareils en présence et prenant en compte les besoins de l'équipe chirurgicale. Ce système a pour but de gérer l'efficacité énergétique de la salle d'opération et par extension du bloc opératoire (comprenant plusieurs salles) tout en optimisant le confort de l'équipe chirurgicale (assistance au diagnostic). A terme, ce système de gestion électrique pour les établissements de santé règlera les niveaux d'éclairage de la salle et du champ opératoire, la température de la pièce, l'interfaçage avec les différents matériels utilisés... Les limites acceptées par le patient (élévation de température provoquée par l'éclairage) seront étudiées. Le système sera interopérable avec le dossier patient. En termes de finalités, le projet se propose de concevoir un démonstrateur sous la forme d'une salle d'opération embarquée dans un semi-remorque intégrant toutes les fonctionnalités d'efficacité énergétique et de confort pour l'équipe chirurgicale et le patient.

L'ambition du projet CORTECS est de fédérer en un groupe de travail unique des connaissances scientifiques concentrées autour du pôle de compétitivité S2SE sur des domaines aussi variés que :

- l'équipement chirurgical (société MAQUET (45), Centre Hospitalier de BLOIS),
- l'électronique médicale (Société SOREC (41)),
- la maîtrise des capteurs (Université d'Orléans),
- l'asservissement des systèmes complexes (Université d'Orléans),
- la détection des pannes, diagnostic (Université d'Orléans),
- la transmission des données sans fil (SOREC, société CRESITT INDUSTRIE (45)),
- l'efficacité énergétique (CH de BLOIS, Université d'Orléans),
- la technologie RFID (CRESITT INDUSTRIE),
- les interfaces Homme-Machine (COVALIA (25), MAQUET, Université d'Orléans),
- la télé-médecine (COVALIA (25), MAQUET, Université d'Orléans).

En vue d'offrir une gamme d'utilisation d'alimentation universelle, innovante, évolutive et compétitive répondant aux différents segments de marché traditionnel et multimédia de l'éclairage opératoire.

Un accord de consortium sera signé par les partenaires.

La durée du projet est estimée à 36 mois et le coût du montant total du projet CORTECS est de 2 960 000 €.

II. Les enjeux

Un aspect efficacité énergétique est développé dans ce projet en observation de la politique de gestion de l'énergie prônée par le Grenelle de l'environnement. Etant donné la puissance consommée par les appareils utilisés dans les blocs opératoires, on peut penser qu'une économie substantielle pourrait être réalisée si l'on optimisait, comme le dicte le Grenelle de l'environnement, d'une part, l'efficacité énergétique globale de ce parc matériel, mais surtout d'autre part la bonne cohabitation des équipements qui le constituent et leur bon usage par des utilisateurs changeant régulièrement de service et quelquefois peu concernés par la dépense énergétique qu'ils engendrent :

- ce n'est pas une dépense qui les affecte personnellement,
- c'est une dépense « impalpable » et difficilement quantifiable,
- c'est une dépense « affectivement » incompressible car elle touche à la sécurité de l'acte opératoire.

Le marché prioritaire visé dans le projet est celui des Hôpitaux et Cliniques et plus particulièrement de leurs salles d'opération, salles de soin ou salles d'examen, c'est-à-dire, à la base, toute salle nécessitant un éclairage opératoire. Les cliniques vétérinaires et les établissements dentaires ne sont pas prioritaires.

Aucun type particulier de chirurgie n'est privilégié, même si l'on peut penser que les salles dédiées à la chirurgie ambulatoire (célioscopie) peuvent constituer une problématique très représentative à résoudre.

Les divers partenaires estiment atteindre 30 % du marché global des éclairages opératoires (dans les pays occidentaux) 3 années après le lancement du produit, soit une quantité annuelle de 3 000 unités environ au bout de 3 ans.

La Société COVALIA située à Besançon (25) est spécialisée dans l'édition de logiciels de télé-médecine et plus particulièrement de télé-expertise, téléconsultation et téléassistance. Le marché actuellement abordé est celui des Hôpitaux et plus précisément des services de neurologie, oncologie, radiologie et dermatologie.

Les développements innovants faisant l'objet du projet CORTECS dans le domaine de la communication et de l'assistance au diagnostic dans le bloc opératoire ouvrent à COVALIA de nouvelles perspectives de marché. Il existe quelques solutions de transmission d'informations entre le bloc et l'extérieur : SurrgiAssist de isis-robotics : système d'affichage et de téléassistance chirurgicale (prix supérieur à 50 000 € par salle). En revanche, il n'y a pas de système intégré à l'équipement déjà en place dans le bloc opératoire, ils seront donc capables de fournir un système plus interactif, plus riche en fonctionnalités et à un coût plus compétitif.

En 3^{ème} année de commercialisation, COVALIA estime réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 350 000 € (avec une marge nette prévisionnelle de 210 000 €). Ce projet permet à COVALIA le recrutement de 3 personnes.

Le consortium du projet CORTECS permettra donc de réaliser un système innovant intégré et complet pour le bloc opératoire qui se démarquera fortement des solutions actuellement disponibles sur le marché qui ne couvrent généralement que partiellement les problématiques visées et jamais de manière intégrée. Les systèmes développés dans le cadre de ce projet contribueront à renforcer la Société COVALIA dans sa démarche d'innovation sur le marché des solutions de télé-médecine.

III. Le programme d'innovation et le rôle de la Société COVALIA

L'utilisation des technologies développées par la Société COVALIA dans le cadre d'une salle d'opération intelligente positionne le projet de manière très innovante par rapport aux concurrents n'officiant qu'en dehors de ce contexte. Le savoir-faire de COVALIA dans le domaine de la télé-médecine et le pilotage ou la gestion d'instruments associés (caméra, capteurs...), couplés aux compétences des différents partenaires de ce projet permettra d'obtenir un produit complet et novateur. Par exemple, un logiciel spécifique de supervision sera développé par COVALIA afin de récolter les informations provenant des différents équipements et capteurs (présence, luminosité) et de les présenter de manière ergonomique aux utilisateurs.

L'objectif est donc de développer les interfaces permettant de récolter ces informations (RS232, bluetooth...). Ce logiciel sera basé sur un algorithme de traitement développé par PRISME et donnera en résultat des indications sur les équipements (pannes...). Il récupérera ces résultats afin de les présenter aux utilisateurs sous forme visuelle (alarme, indicateurs, plan de localisation...).

D'autres principaux objectifs techniques s'ajoutent parmi lesquels :

- intégrer le matériel nécessaire dans le bloc opératoire,
- concevoir et développer des solutions logicielles permettant de piloter ces matériels (caméras, éclairage...) et de mettre en relation des sites distants avec le bloc opératoire,
- concevoir et développer des solutions logicielles permettant de se connecter au système d'information (PACS, dossier patient...) afin de pouvoir importer, visualiser, manipuler l'imagerie médicale du patient, et collaborer sur celle-ci avec des participants distants,
- étudier les aspects réglementaires imposés et mettre en place les actions nécessaires afin d'y répondre,
-

Une attention particulière sera portée sur l'aspect fonctionnel et ergonomique afin d'obtenir des outils utiles et simples d'utilisation aux professionnels. Pour ceci, une étroite collaboration sera mise en place avec les utilisateurs finaux tout au long du processus de conception et développement.

Durée de programme de COVALIA : 36 mois.

Date de validation par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) : 28 juin 2010.

Coût du programme de COVALIA : l'assiette retenue par OSEO pour la mise en œuvre de ce programme est de 190 344 € dont 140 870 € de frais de personnel.

Montant de l'aide du Grand Besançon proposée : subvention de 25 000 € pour le financement du programme d'innovation porté par l'entreprise.

Cette décision est sans incidence financière à ce stade de la procédure, les crédits ayant été préalablement affectés à OSEO au titre du FRI.

Pour mémoire cette aide est conditionnée au maintien sur le territoire des activités aidées et des emplois pendant 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement du Grand Besançon de 25 000 € sous forme de subvention au bénéfice de COVALIA, sous réserve du maintien de l'emploi et de l'activité de cette entreprise pendant 5 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



REC 12.01 2010

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président délégué,
Gabriel BAULIEU

Délibération du jeudi 7 octobre 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon